# Art. 6 Zones d’activités économiques communales type 1

## Art. 6.2 Zone d’activités économiques communales type 1 – « auf dem Rank » (ECO-c1a)

La zone d’activités économiques communale type 1 – « auf dem Rank » est exclusivement réservées aux activités d’une garage automobile et de réparation de véhicules.

Y est admis un seul logement de service par entreprise à l’usage du personnel dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la direction ou la surveillance d’une entreprise particulière. Ce logement est à intégrer dans le corps même des constructions.